

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Soutien Animation Seniors - Caducité des subventions d'investissement de l'association Entraide Solidarité 13 attribuées par la commission permanente en 2010 et 2011

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de prononcer la caducité des subventions allouées dans le cadre du dispositif « Soutien Animation Seniors » à l'association Entraide Solidarité 13 pour les exercices 2010 et 2011, soit un total global de 63 014,02 €,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2010 sur le chapitre 204, fonction 53, nature 20421/20422, d'un montant de 5 631,02 € pour le dispositif animation seniors investissement,
- d'annuler les subventions et les reliquats de subventions inscrits au titre de l'exercice 2011 sur le chapitre 204, fonction 53, nature 20421, d'un montant de 57 383 € pour le dispositif animation seniors investissement,
- d'approuver les montants des désaffectations d'AP et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document détaillé en annexe.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée